

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

Le six mars deux mille dix-huit, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 28 février 2018.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHARTIER Patricia, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, PIOT Marylène, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusé : M. RIPOLLI Jean-Pierre (pouvoir à M. le maire)

Secrétaire : Mme PIOT Marylène.

Avant de débiter les points à l'ordre du jour, M. le maire fait remarquer qu'il ne s'agit pas de la M40 mais de la M4 pour la comptabilité du budget photovoltaïque. De plus, il demande la possibilité d'ajouter un point : demande de subvention DETR (Dotation Equipements des Territoires Ruraux) pour une aire de jeux à l'école. Les élus sont d'accord pour cet ajout.

1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 12 DECEMBRE 2017 ET 6 FEVRIER 2018

Monsieur le maire fait savoir qu'un seul compte rendu a été fourni à ce jour aux élus. Les conseillers n'émettent aucune observation sur le procès verbal du 12 décembre 2017.

2 - FACTURATION DEPOT SAUVAGE

Monsieur le maire présente aux élus le problème qu'il a rencontré avec un administré. En effet, un dépôt d'objets divers portant le nom du propriétaire, a été récupéré sur la commune le 26 décembre 2017 par un agent communal.

La personne, prévenue par courrier à deux reprises de cet état de fait, a été sollicitée pour se rendre au secrétariat de mairie afin de régler le montant de l'amende prévue dans ce cas précis. Malgré deux courriers plus un appel téléphonique, ce contrevenant n'a pas daigné se déplacer en mairie ni récupérer son dépôt.

Les élus acceptent la proposition de Monsieur le maire de facturer à la personne concernée, Madame EPPLIN Sonia, domiciliée 51 rue de la Galinière à Fressines, le montant de 38,00 €, montant prévu dans l'arrêté pris par M. le maire en date du 30 janvier 2015.

3 – DEVIS INFORMATIQUE CLASSE MOBILE

L'an passé, un ordinateur est tombé en panne à l'école. AIPC de la Crèche, l'entreprise qui s'occupe de la maintenance a fourni un devis de remplacement pour toute l'installation qui est déjà en fonction depuis cinq ans. Le devis se monte à 20 448,00 € TTC pour 12 portables élèves plus 8 portables enseignants.

Les élus suivent l'avis de M. le maire de ne pas inscrire cette dépense pour l'année 2018.

4 – DEVIS TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES RESTAURANT SCOLAIRE

Une intervention a été demandée suite à un problème d'odeurs au restaurant scolaire. L'entreprise Bonneau et Fils de Sainte-Ouenne a posé un siphon dis connecteur et un té de visite, réglant ainsi le problème. Montant 537,60 € TTC.

5 – DEMANDE DETR (Dotation Equipements des Territoires Ruraux) POUR AIRE DE JEUX A L'ECOLE

Monsieur le maire présente aux élus le projet d'aire de jeux pour l'école Pierre Moinot de Fressines, comprenant une structure jeu pour enfants de 6 à 12 ans avec sol amortissant, l'enrobé sur le plateau de jeux et la réalisation de terrains de jeux (handball, basket et circuit éducatif sécurité routière).

Le coût total est estimé à 46 966,00 € HT, soit 56 359,20 € TTC.

Il propose aux conseillers de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) programme 2018.

Le plan de financement pourrait être le suivant, après obtention des subventions demandées :

- D.E.T.R.	11 741,00 €	(25 % du montant HT)
- CAF	7 045,00 €	(15 % du montant HT)
- Autofinancement	28 180,00 €	(60 % du montant HT)
Total HT	46 966,00 €	

Les élus acceptent la proposition de Monsieur le maire et le chargent de faire la demande de subvention D.E.T.R., programmation 2018 et de signer tout document s'y rapportant.

Le double mobil home en place sur le plateau scolaire sera ôté au moment de la réfection de l'enrobé.

M. le maire n'autorisera pas de début de travaux sans l'accord des subventions.

6 – PROPOSITIONS DIVERSES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MARIE ET DEVIS

Monsieur le maire présente différentes propositions pour l'aménagement des abords de la mairie :

Commande d'un érable, après avis de M. Chollet David : coût 308,00 € TTC. Accord des élus.

En façade de rue, M. Nivau et le bureau proposent des châssis métalliques dans lesquels viennent se positionner des gros pots qui seraient espacés de 1,20 m. Couleur : gris clair et gris foncé.

Des pots de couleur seront installés devant le secrétariat (fushia et verts), et gris clairs devant l'ancien atelier.

Un devis sera présenté lors du prochain Conseil.

7 – DEVIS ECLAIRAGE BATIMENTS COMMUNAUX

M. le maire souhaite un éclairage par détection sur le parking du secrétariat de mairie. Les deux lampadaires existants, par programmation, seront laissés.

Coût pour 11 détecteurs et une modification du câblage : 1 369,20 € TTC. Les élus émettent un avis favorable.

8 – PROJET DE BUDGET 2018

Un projet de budget est fourni à chaque élu.

Actuellement, les recettes émanant de l'Etat ne sont pas connues, ni les bases permettant de calculer l'imposition directe.

En dépenses d'investissement, le principal projet est l'aire de jeux à l'école (M. le maire rappelle qu'il n'est pas possible d'inscrire en recettes une subvention tant que la réponse écrite n'est pas parvenue en mairie), un panneau d'affichage numérique, la fin des travaux mairie phase II, le fourneau à la salle des fêtes, du mobilier divers.

* Lors de la préparation du budget 2018, il a été soulevé la question du fonds de soutien au développement des Activités Péri Scolaires, (Fonds d'amorçage) pris en charge par les services de l'Etat pour un montant de 60,00 € par enfant, pour l'année scolaire 2017/2018.

Ce soutien a permis à la commune de mettre en place des activités, organisées par le personnel communal au-delà de leur mission habituelle, avec formations à l'appui.

Monsieur le maire a eu l'information que la communauté de communes envisage de récupérer tout ou partie le fonds d'amorçage pour leurs frais engagés.

Considérant la délibération du 12 décembre 2017, actant le refus de transférer la compétence scolaire à la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Considérant la présence d'un agent de la Communauté de communes du Mellois en Poitou, à raison d'une heure par semaine pour une activité périscolaire à l'école de Fressines ;

Considérant les propositions d'activités faites par les élus ;

Le Conseil municipal décide de ne plus faire appel à l'intervenant de la Communauté de Communes Mellois en Poitou à compter du 9 avril 2018.

9 – PREVISION D'UN BUDGET M4 (photovoltaïques)

Vu les articles L 32221-1 et L.2221-4-2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.222-11 à L.2221-14 et R.2221-1 à R.2221-17 et R.2221-63 à R.2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 293 B du code général des impôts,

Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux,

Considérant que l'activité de production d'énergies renouvelables ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constituent une activité au sein d'un budget dédié,

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le restaurant scolaire implique la création d'un budget autonome.

Il ajoute que ce service public est géré en régie autonome et dispose d'une autonomie financière et administrative ; cette autonomie se traduit d'une part par l'existence d'un conseil d'exploitation et d'autre part par l'adoption d'un budget autonome. Le maire, en tant que représentant légal de la régie, en est l'ordonnateur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **CREE** la régie à simple autonomie financière chargée de la gestion de l'activité de service public industriel et commercial de la revente de l'énergie produite par les énergies photovoltaïques sur le territoire, dénommée « **PRODUCTION ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES**»,
- **APPROUVE** la création d'un budget autonome qui ne sera pas assujetti à la TVA,
- **PRECISE** que les statuts de la régie chargée de l'exploitation du Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) de gestion des installations liées à la production d'énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques) sur le territoire de la commune ainsi que de la vente des productions liées à ces installations, sont en cours d'étude et seront proposés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.
- **DESIGNE** comme membres du Conseil d'Exploitation du SPIC : les membres du conseil municipal et le maire comme Président du conseil d'exploitation.

10 – ADHESION AU PROJET DE SANTE DE LA COMMUNE DE VOUILLE

Pour faire suite à la réunion du 16 janvier 2018 Monsieur Nivau avait rencontré un médecin susceptible d'être intéressé pour venir s'installer à Fressines. Après contact et visite du cabinet médical, ce médecin a fait savoir qu'il n'était pas tout à fait prêt.

Monsieur le maire demande l'avis des élus. Ils sont tous d'accord pour adhérer au projet de la commune de Vouillé (cf. Conseil du 16 janvier 2017).

Trois élus référents assisteront aux différentes réunions qui seront programmées à ce sujet. Il s'agit de : Mme BALOTHE Paulette, Mme CHARTIER Patricia, M.NIVAU Christian.

Une réunion est programmée par la commune de Vouillé avec la commune de Mougou-Thorigné aussi intéressée par le projet.

11 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information / M. Fouché Patrice

Une commission information est prévue le jeudi 8 mars pour subventions et divers.

Ecole/Mme Ledoux Nadine

- Une commission école a eu lieu dernièrement. Mme LEDOUX Nadine souhaiterait l'aide de deux ou trois autres élus pour compléter la commission. Mmes BALOTHE Paulette et PIOT Marylène intègrent la commission.
- Le travail de la commission sur les tarifs de l'école sera proposé au prochain Conseil.
- Conseil d'école du 13 mars à 18 h. M. TEXIER Alain accompagnera Mme LEDOUX Nadine.
- Le PEDT (Projet EDucatif Territorial) sera à revoir.
- Rencontre avec M. SECQ Dominique, cuisinier. M. SECQ doit suivre le plan alimentaire réglementaire, même si les enfants n'apprécient pas certains aliments.
- Rencontre avec plusieurs fournisseurs pour le matériel nécessaire à l'entretien de la future mairie.

CCAS/Mme Chartier Patricia

- Un cas particulier est survenu sur la commune. Il s'agit d'une personne sans domicile fixe. Pour permettre de régler les différentes dépenses liées à son hébergement, les membres du CCAS demande que le budget communal abonde au budget CCAS pour un montant de 2 000 €. Les élus émettent un avis favorable.

Voirie-bâtiments/M. Texier Alain

- Le poteau pour le jeu de pétanque est enfin livré. Deux spots seront installés pour compléter l'installation pour un coût de 1 000 € HT.
 - La toiture de la mairie (450 m²) sera refaite en régie au mois d'avril. Il faut compter environ 12 000 € de matériaux et 3 000 € de location de matériel (élévateur, etc...).
 - Les agents sont en train de confectionner un mur d'enceinte au secrétariat, habillage en pierres.
 - Porte de l'école à remplacer, devis de 3 800 €.
 - Travaux à la garderie scolaire, matériaux estimés à 3 500 €.
- Les montants ci-dessus feront partie des prévisions budgétaires.

12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne lecture de la réponse préfectorale au sujet des frelons. Le décret explique que le Préfet du département a l'autorité administrative compétente pour procéder ou faire procéder à la destruction de spécimens tels que les frelons asiatiques mais le décret n'indique pas que l'autorité administrative prend les frais de destruction à sa charge.
- Au 1^{er} janvier 2018, la CC a la compétence assainissement mais une dérogation a été accordée par la préfecture pour que le SPIC (Service Public Industriel et Commercial) soit créé au 1^{er} janvier 2019. A cette date, les membres du groupe de travail de l'assainissement de la CC Mellois en Poitou deviennent membres du SPIC. C'est donc le cas de M. ROUSSEAU Patrick.
- Un problème d'eau potable est survenu au restaurant scolaire. Un traitement au chlore a été fait et tout est rentré dans l'ordre avec vérifications à plusieurs reprises.
- Recensement 2018 : le nombre d'habitants recensés est de 1679.
- M. NIVAU souhaite que Mme PIOT Marylène s'occupe du projet « Boîtes à livres ». Il s'agit de boîtes en bois, disposées à différents endroits sur la commune permettant un échange de livres, en libre accès. Mme PIOT prendra contact avec les communes ayant réaliser ce projet et l'association du Lions Club.
- Lecture est donnée de la lettre de M. PROUST Francis, maire de Mougou-Thorigné, demandant un rendez-vous aux élus de la CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais) pour l'éventualité d'un possible rattachement à leur structure. M. NIVAU propose que la commune s'associe à cette démarche. Les conseillers émettent un avis favorable.
- M. ROUSSEAU Patrick indique qu'il a eu un échange de courriels avec M. Caclin Philippe, lui disant que le SYRLA existe sans vraiment exister, que c'est très compliqué et qu'il est nécessaire de réélire un bureau.
- Le prochain budget était programmé le 27 mars mais M. le maire a un empêchement à cette date. La date exacte sera transmise ultérieurement aux élus, en fonction de la date butoir pour le vote du budget 2018.